

**Association Sportive
Collège Diderot**
2 rue de l'esplanade
76140 Petit Quevilly

M. le Principal
et les Professeurs d'EPS
à Mesdames, Messieurs les
parents d'élèves

FICHE D'INSCRIPTION – ANNEE 2019-2020

Nom :

Classe :

Prénom :

Né le :

N° de téléphone où vous êtes joignable le mercredi après-midi : ou

Autorisation parentale :

Je, soussigné M / Mme, responsable légal de l'élève, donne mon accord pour que mon enfant participe aux activités et compétitions proposées par l'Association Sportive du collège Diderot.

L'enfant engagé dans des activités proposées par l'U.N.S.S. est placé sous la responsabilité de l'établissement.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions spécifiques :

- Lors des déplacements, les élèves se déplacent en transports en commun, en car, à pied ou exceptionnellement avec le véhicule d'un professeur, souvent avec des élèves d'autres collèges, toujours accompagnés d'un professeur.
- Pour les rencontres de sports collectifs, les élèves peuvent être répartis dans plusieurs gymnases sous la responsabilité d'un professeur d'E.P.S. pouvant être d'un autre établissement.
- Les horaires de retour dépendent de la durée des rencontres. Ils sont donnés à titre indicatif. Un élève est toujours en mesure de prévenir sa famille en cas de retour anticipé ou différé.
- J'autorise mon enfant mineur à repartir à son domicile SEUL après tous les entraînements ou les compétitions du mercredi.
- J'autorise la diffusion de photo de mon enfant sur l'ENT du collège pour promouvoir les activités de l'AS.
- J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer, en cas d'urgences, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

Fait àle.....

Signatures du ou des parents :

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription signée par les parents
- La cotisation pour la licence qui s'élève à 20 € (Tarif unique pour les élèves de l'option foot : 10€)

NB : les parents qui bénéficient de l'Allocation de Rentrée Scolaire (CAF) et qui souhaitent profiter de l'opération Pass'jeunes 76 peuvent se faire rembourser la moitié de la licences (10 €) en remplissant le formulaire sur www.seinamaritime.fr/teleservices76 et en fournissant une photocopie de l'Allocation de Rentrée Scolaire délivrée par la CAF.